

30 juin 1999
Dr. Hermann Walser

CIRCULAIRE D'INFORMATION No 7

Statistique suisse des caisses de pensions 1998

1. Les questionnaires pour la Statistique suisse des caisses de pensions doivent être complétés ces prochains jours. Nous tenons donc à vous donner quelques indications à ce sujet :

2. Ce nouveau questionnaire contient des rubriques supplémentaires par rapport à l'enquête statistique de 1996, pour lesquelles les institutions de prévoyance ne disposent pas nécessairement toutes des données détaillées requises. Il s'agit notamment des points suivants:
 - Versements en espèces de prestations de sortie
 - Retraits anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement et transferts lors de procédures de divorce
 - Répartition des assurés actifs et des retraités par classes d'âge

Après ces constatations, nous nous sommes adressés à l'Office fédéral de la statistique pour lui faire savoir que, malgré toute la compréhension pour un outil statistique des caisses de pensions représentatif, il était dans l'intérêt des institutions de prévoyance de ne pas être, à chaque nouvelle enquête, obligées de s'adapter à d'autres formulaires comportant des rubriques nécessitant des données supplémentaires, pas toujours disponibles ou exigeant un travail de mise à jour long et fastidieux.

3. L'Office fédéral de la statistique a montré une certaine compréhension face à ces griefs. Tout en tenant à effectuer l'enquête 1998 avec le questionnaire préparé, il envisage, à l'avenir, d'aller dans le sens souhaité par les institutions de prévoyance et se contente pour le présent d'estimations dans les domaines énumérés ci-dessus, lorsque des

données précises ne peuvent être établies. Nos membres peuvent donc **faire usage de cette facilité en cas de difficulté à fournir les renseignements précis pour ces rubriques.**

4. La Statistique des caisses de pensions fait l'objet actuellement d'une révision totale. L'ASIP a la possibilité de se prononcer au fur et à mesure de la conception de sa nouvelle structure. Elle va ainsi s'employer à ce que le rapport entre les données que l'Office souhaite collecter et la charge administrative requise demeure dans une limite raisonnable.

D'après le calendrier, le nouveau questionnaire devrait être employé pour la première fois en 2003 pour l'enquête portant sur l'année 2002. Celle de l'an 2000 se fera encore une fois sur la base des questionnaires utilisés en 1998, mais en tirant les conséquences des expériences du relevé de 1998 .

5. Nous avons tout spécialement attiré l'attention de l'Office fédéral de la statistique sur le souhait de continuité exprimé par les institutions de prévoyance dans l'élaboration du questionnaire. L'Office nous a répondu favorablement et nous a assuré que le questionnaire qui sortira de la révision complète demeurera en vigueur sans modification, pour une période relativement longue.